



La Minut'

Actualités sociales & juridiques
GPEC - Outils de gestion RH



N°6 - Novembre 2012

Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin de Louviers
Contact : Karine JOUETTE
Tél : 02 32 40 60 69 - E-Mail : karine.jouette@meflouviers.fr



ZOOM sur...

L'Aide Régionale au renforcement des compétences

L'objectif de cette aide est de soutenir la structuration des ressources humaines de l'entreprise, au travers de 2 volets : la création d'emploi et la formation des salariés.

La région intervient en accordant une aide sous forme de subvention. Pour le volet emploi elle est de 4000 € maximum par emploi créé, et peut être majorée sous certaines conditions (plafond à 200 000 € par entreprise). Pour le volet formation elle est définie en fonction de la taille de l'entreprise (plafond à 100 000 € par entreprise).

Cible :

Les entreprises de Haute Normandie, inscrites au RCS ou au répertoire des métiers et dotées de la personnalité morale : PME sur le volet formation ou emploi/entreprises de taille intermédiaire grandes entreprises sur le volet formation (sur le volet emploi si le projet est localisé en zone à finalité régionale).

Secteur d'Activités :

Industrie, service aux entreprises (< 50% du chiffre d'affaires doit être fait auprès des particuliers), artisanat de production (< 50% du chiffre d'affaires doit être réalisé auprès des particuliers), services touristiques, entreprises de négoce avec une activité de production ou de transformation, même partielle.

Critères :

- Sur le volet emploi, seule la création nette d'emplois en CDI (temps plein ou >50%) est éligible. Il faut respecter un seuil minimum d'emplois à créer (5 emplois sur 3 ans pour une entreprise < 50 salariés, 10 emplois sur 3 ans pour une entreprise entre 50 et 249 salariés, 15 emplois sur 3 ans pour une entreprise entre 250 et 4999 salariés, etc.). Les emplois de type aidés, les emplois occupés par des personnes relevant de travailleurs défavorisés ou handicapés sont exclus.
- Sur le volet formation, seules les entreprises bénéficiant d'une gestion autonome de leur plan de formation sont éligibles.

Si vous êtes intéressés, vous devez déposer une demande de dossier sur le portail d'aides aux entreprises, www.hn-espace-entreprises.fr avant tout démarrage de projet. Pour plus d'informations, contacter la Région Haute Normandie au 02 35 52 57 55 ou votre CCI.

